

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 021-212105019-20230515-D2023_038-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

Séance du 15 mai 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-038

Le quinze mai deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.
Date de la convocation : 6 avril 2023

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX - M. Philippe CHAUCHOT – M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Nicole FILLON – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Joseph COMPÉRAT – Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER – M. Franck LALIGANT

Étaient absents : 1

Mme Pauline CANARD

Étaient excusés : 3

Pouvoir de :

Mme Evelyne GAILLOT à Mme Karine BASSARD

M. Yves COURTOT à M. Eric PIESVAUX

M. Jérémie BARDET à Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages possibles : 14

OBJET : MODIFICATION D'UN EMPLOI – ADJOINT TECHNIQUE (ENTRETIEN DE BÂTIMENTS)

Vu le code de la fonction publique ;

Vu la délibération 2021-050 relative à la création d'un emploi permanent d'entretien des bâtiments et d'accompagnatrice périscolaire à hauteur de 30h hebdomadaire ;

Considérant l'accroissement du temps de travail lié à la location des salles ainsi qu'à l'entretien des toilettes publiques ;

Considérant qu'il convient d'augmenter le temps de travail de cet emploi ;

Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 15 mai 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-038

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :

- 1) Modifier l'article 1 de la délibération 2021-050 comme suit : emploi à temps non complet à hauteur de 32 heures hebdomadaires à partir du 1^{er} juin 2023 ;
- 2) Préciser que les autres articles sont maintenus ;
- 3) Modifier le tableau des emplois comme suit ;

SERVICE	LIBELLÉ EMPLOI	GRADE	POSSIBILITÉ POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DURÉE TEMPS DE TRAVAIL
Service administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe		2	0	TC
	Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	1	1	0	1 TC
Service culturel	Bibliothécaire / Porteur de projet culturel	Adjoint territorial du patrimoine	1			TNC 28h30
Service mutualisé Entretien et accompagnatrice périscolaire	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	1	1		TNC 32H

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 021-212105019-20230515-D2023_038-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 15 mai 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-038

Services techniques	Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe		1	0	TC
	Adjoint technique	Adjoint technique territorial		2	0	TC
	Adjoint technique	Adjoint technique territorial		2	0	TNC : 17 H 30
Chargé de mission « Petite ville de demain »	Attaché territorial	Attaché territorial	1		1	TC
DGS	Attaché territorial	Attaché territorial	1	1	0	TC

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Eric PIESVAUX

Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN